

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Entrepôt SARRION / ROBIN sur la commune principale de l'AIOT Rue Samuel Champlain - BP 2043 17000 LA ROCHELLE.

La référence de votre dossier est A-3-BPXYJFTS et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 24/08/2023 à 12h04 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **79018467501787**

Organisme : **BUREAU VERITAS EXPLOITATION**

Fonction : **Consultante HSE**

Personne morale

N° SIRET **57178122800119**

Raison sociale **TRANSPORTS SARRION**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

BOULEVARD WLADIMIR MORCH

17000 LA ROCHELLE

Signataire

Qualité : **RESPONSABLE QHSE**

Référent

Fonction : **RESPONSABLE QHSE**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Entrepôt SARRION / ROBIN**

Description des activités :

La société TRANSPORTS SARRION souhaite construire l'extension de son entrepôt logistique. Ce projet engendrera le classement du site à Déclaration au titre des ICPE sous la rubrique N°1510. A ce jour, le site est composé d'une cellule de stockage de produits finis (stockage de matières combustibles - pas de liquides inflammables), d'un bâtiment de stockage pour le stade Rochelais (textiles, prospectus, publicitaires), d'un auvent extérieur de stockage de matériel non combustible, d'une plateforme pour le stationnement des poids-lourds et des bureaux administratifs. Le projet consiste à mettre en place: - une nouvelle cellule de stockage de matières combustibles (il n'est pas prévu de stocker des liquides inflammables) dans le prolongement du bâtiment logistique existant. - Les bureaux administratifs seront également agrandis; - un parking sous ombrière photovoltaïque pour poids lourds et un autre pour véhicule légers. Ainsi, le site sera soumis à Déclaration au titre de la rubrique 1510. Pour la cellule de stockage existante, les dimensions sont de 90m x 34,7 m x 9,4 m (hauteur au faîtage) soit 26 555 m³. Pour la cellule projetée, les dimensions sont 69m x 29,7m x 11,4 m (hauteur au faîtage) soit 23 362 m³. Soit un volume total de 49 917 m³. Le mur séparatif entre les deux cellules de stockage sera coupe-feu 2H (REI120) et dépassera de 1 m en toiture. Une bande incombustible de 5m de part et d'autre de ce mur est prévue. Le stockage sera sur des racks métalliques avec une hauteur respectant la réglementation en vigueur. Les bureaux à l'intérieur de la cellule de stockage existante seront entièrement coupe-feu 2H. Le désenfumage sera à 2% et une détection automatique incendie sera installée dans les cellules de stockage. Les études D9 et D9A ont été estimées respectivement à 390 m³/h et 1 011 m³. Pour répondre à ces besoins, 2 citernes de 400 m³ unitaires seront ajoutées munies de modules d'aspiration assurant 60m³/h et des aires de stationnement des engins pour permettre au SDIS de s'y raccorder. Concernant la gestion des eaux : - les eaux pluviales de toiture seront recueillies et dirigées vers les bassins d'orage (non étanche) pour s'infiltrer. - les eaux de ruissellement transiteront par des séparateurs d'hydrocarbures avant de rejoindre ces mêmes bassins d'orage. - les eaux d'extinction seront recueillies et stockées dans une noue étanche au Nord du site ainsi qu'au niveau des quais. Respectivement, les volumes sont 752,159,115m³ Etude Flumilog faite

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Rue Samuel Champlain - BP 2043

17000 LA ROCHELLE

X : 375021

Y : 6569955

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
1510	1510-2-c	Entrepôts couverts	49917 m3	DC	cf détails dans la description

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les déchets relatifs à l'exploitation sont et seront recensés dans le registre de déchets et pris en charge par une entreprise qui traitera les déchets dans les filières adaptées. Dans la mesure du possible, ils seront valorisés. Les déchets dangereux sont de type : plastiques, bois et cartons. Les déchets non dangereux pour des quantités limités (inférieur au seuil de déclaration): produits d'entretiens, boues des séparateurs d'hydrocarbures.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **2 citernes de 400 m3**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Le site disposera d'une voie pompier correspondant aux caractéristiques demandées par l'AMPG du 11/04/17 modifié. Des extincteurs et RIA seront répartis sur l'ensemble du site ainsi qu'une détection automatique de l'incendie + 2 citernes de 400 m3. Il n'est pas prévu de sprinklage.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)